

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3515)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 576

présenté par
Mme Capdevielle

à l'amendement n° 485 de M. Galut

APRÈS L'ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« saisie »

insérer les mots :

« en application du présent chapitre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.